

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 13 juillet 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (247r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 13 juillet 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43144>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 juillet 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destination rue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin assure Versigny qu'il n'a jamais mis en doute l'utilité des services qu'il lui a rendus. Il lui rend compte de sa comparution au tribunal qui a examiné la question de l'authenticité des copies de lettres produites par Esther Lemaire, laquelle a avoué que personne n'avait vu les originaux. Le ministère public a demandé la reprise du procès le 21 juillet. Godin espère une solution équitable.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Liège le 13 juillet 1866

Cher Monsieur Vercingy

Je vous remercie des considerations nouvelles
sur le pastel que moi j'aurais mis en
doute la validité des actes que vous m'avez
rendus

Je ne puis que vous dire bien que
de croire sur la comparution de l'abbé
avait évidemment en vue de démontrer la vérité
des copies des lettres que ma femme
m'avait faites. Je les ai vues ma femme
les a affirmées de sorte que le tribunal
est resté à peu près dans la même situation
ma femme a pourtant abandonné la
présentation que des témoins avaient de
les lettres originales. Il a au contraire
déclaré qu'il ne les avait montrées à personne
le ministère public a demandé la
remise en pied et a courant j'ai toujours
les avoir dans l'attente évidemment

Veuillez agréer l'assurance de mes
sentiments distingués

Gordon